

# SAISON 2021-2022

**Ecole de tir jeunes** : Mercredi après-midi

**Séance de rentrée pour les archers de la saison 2020-2021** : mercredi 08 septembre

Dates	Lieux
15 septembre 2021	Terrain entraînement extérieur
début octobre 2021 au 27 avril 2022	Boulodrome
4 mai au 29 juin 2022	Terrain entraînement extérieur

Encadrement :  
Dominique Borde,  
Alexandre Blandin  
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut les mercredis à partir du 29 septembre école de tir au boulodrome.

## Pendant les vacances

- Toussaint : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)
- Noël : Pas d'école de tir
- Hiver et de printemps : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

**Ecole de tir adultes** : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
15 septembre 2021	18h00 – 19h00 ou 19h00 – 20h00	Terrain entraînement extérieur
debut octobre 2021 au 27 avril 2022		Boulodrome
4 mai au 29 juin 2022		Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

## Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
Septembre	Mardi	19h30-21h00	Terrain entraînement extérieur
30 septembre 2021 au 28 avril 2022	Jeudi	20h30 – 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2022 (un mardi sur deux)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat).

## Accès libre aux installations

Hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	Les mardis et jeudis A partir du 5 octobre 2021 ,jusqu'au 28 avril 2022	Mardi de 20h30 à 22h30 Jeudi de 20h30 à 22h30
Terrain entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	Novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Mai</u> à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

## Documents à fournir pour l'inscription

- **Fiche d'inscription 2021-2022**
- **Demande de renouvellement de licence et d'adhésion** ou **Demande de création de licence et d'adhésion**  
Documents FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).
- **Certificat médical** : Il est obligatoire. Il a une validité de 3 ans.  
Dans le cas où la date du « Certificat médical » est inférieure à 3 ans => Remplir le document « Questionnaire de santé\_SPORT\_cerfa\_15699 ».  
Dans le cas contraire fournir un nouveau certificat.
- **Complément fiche d'inscription** (pour les mineurs)

**L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations** mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens et la Métro.

**Rappel** : La licence de la saison 2020-2021 est valable jusqu'au 30/09/2021 après cette date vous n'avez plus accès aux installations